



INFO PRESSE

Date : 14/07/2021

De la part de Cabinet du maire
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

Écuries de Boigne : décision du tribunal administratif de Grenoble

Par une décision rendue le 12 juillet, le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble demande aux occupants des Écuries de Boigne d'évacuer les lieux. Le juge fait ainsi droit aux demandes de la Ville de Chambéry qui l'avait saisi selon la procédure du référé conservatoire.

La décision a été notifiée par huissier aux occupants le mardi 13 juillet. L'ordonnance du juge les enjoint à quitter le site sous huitaine. Le délai accordé est particulièrement long pour ce type de décision et doit permettre aux occupants de retirer tous les biens leur appartenant. Le préfet de la Savoie est chargé de l'application de cette décision.

La Ville a rencontré ce mardi une délégation des occupants pour indiquer la nécessité d'un strict respect de la décision de justice et le souhait d'une évacuation dans le calme.

La Ville de Chambéry regrette les conditions de l'occupation actuelle qui s'est produite sans une quelconque sollicitation préalable. Cette occupation illicite engageait la responsabilité juridique des agents et élus municipaux, c'est pourquoi la Ville a pris toutes les mesures nécessaires - y compris judiciaires.

Les initiatives culturelles et collectives peuvent recevoir un soutien enthousiaste de la Ville dès lors qu'elles respectent l'intérêt général et s'engagent dans le dialogue. Un bâtiment public ne peut faire l'objet d'une occupation illicite qui revient à une privatisation pour quelques-uns.

La Ville a reçu à ce jour plusieurs sollicitations très diverses pour prendre la suite du centre-équestre jusqu'ici installé aux écuries de Boigne. Ces dernières représentent un lieu emblématique bien connu des Chambériens, au cœur du parc de Buisson-Rond : leur devenir sera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui sera ouvert à tous les projets, sur la base d'un cahier des charges exigeant. Sa rédaction est en cours et l'AMI sera publié au cours de l'été. A court-terme, des travaux prévus de longue date seront réalisés et le bâtiment des écuries sera utilisé par les services de la Ville (notamment service Espaces Verts).